



**PASSEPORT BIOMETRIQUE** – Validité 10 ans

**CARTE IDENTITE** – Validité 15 ans

Uniquement sur Rendez-vous au 02.33.76.50.30 – Durée 20 à 30 minutes.

Le Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mercredi, Jeudi, Samedi 9 h à 12h - Vendredi 14h à 17h.

## Liste des pièces obligatoires à fournir

---

- Demande pré remplie en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> ou Formulaire CERFA 12100\*02 à remplir en totalité au stylo noir en majuscules.
- Carte d'identité originale de la personne qui a l'autorité parentale et remplir et signer l'autorisation d'établissement Page 7 sur le formulaire de demande.
- Justificatif de domicile original de moins d'1 an au nom du parent accompagné de sa pièce d'identité originale (Facture EDF, Téléphone, Eau, Assurance habitation, Avis imposition ...)
- 1 Photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante au jour du dépôt du dossier conforme aux normes à savoir sans lunettes, front et oreilles bien dégagés, bouche fermée sans expression, pas de col relevé de manteau ou de veste – Le fond doit être uniforme.
- Ancienne Carte d'identité plastifiée ou Passeport
  - En cas de première demande
    - une copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance avec mentions à demander à la mairie du lieu de naissance.
  - En cas de perte ou vol
    - une copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance avec mentions à demander à la mairie du lieu de naissance.
    - Déclaration de perte à établir en mairie ou de vol à établir en gendarmerie.
- Timbres fiscaux : (achat en bureaux de tabac ou sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))
  - Passeport – de 15 ans : 17 €
  - Passeport + de 15 ans : 42 €
  - Carte d'identité première demande ou renouvellement : Gratuite
  - Carte d'identité volée ou perdue : 25 €
- Prise des empreintes enfant de 12 ans et plus sur la borne en mairie à la réalisation du dossier et à la remise.
- En cas de garde alternée de l'enfant : Décision judiciaire ou convention définitive conclue entre les 2 parents, copie de la carte d'identité et du justificatif de domicile de chaque parent.

---

*Merci de veiller à bien respecter cette liste, en cas de dossier incomplet ou non conforme, nous ne pourrions traiter votre demande. Pour plus de renseignements, consultez le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) ou contactez notre service accueil à la population au 02.33.76.50.30.*

---